

**CONSEIL SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2019  
A Vienne Condrieu Agglomération (Vienne)**

**COMPTE-RENDU**

**Séance du conseil syndical du 14 Février 2019**

Date de la convocation : 30 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 65 dont 54 titulaires et 11 suppléants

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :** BANCHET Gérard, BAZILE Vanessa, BERTHELET Daniel, CHARLES Christophe, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, DREYON Gilbert, FANGET Christian, JURY Christiane, KOVACS Thierry, KECHICHIAN Max, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, THOMASSY Jean-André, APPRIEUX Angéline, BERNARD Nicole, BONNETON Gilles, CHARVET Francis, DELAY Jean-Louis, DI BIN Roberte, FANJAT Christian, GENTY Philippe, LAMBERT Marie-Thérèse, LHERMET Claude, MONDANGE André, MONNET Louis, MONTEYREMARDE Christian, VIAL Gilles, VIALLATTE Régis, BOURGET Vincent, DELALEUF Alain, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nicole, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, ROBERT Gérard, ROZIER Jean-Marc, BONNET Sylvie, CHAMBON Dominique, CHARRA Dominique, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, PLENET Simon, SABATIER René, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TORGUE Laurent, ZAHM Alain, FREYCENON Michel, ZILLIOX Charles, FERRAND André, FOUILLEUX Michel

**Délégués suppléants :** ANDRIEUX Jean, CLERC Alain, GELAS Jean-Luc, GERIN Pascal, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, MONTMEAS Michel, THOMMES Michel, CORTES Daniel, LHERMET Dominique, VINCENT Marie-Hélène, CHENEVIER Frédéric

**Techniciens et autres présents :** CELARD Elisabeth, BERTRAND Emmanuelle, RIBAUD Cécile, BARBIERO Patrice, FONTVIEILLE Isabelle, LAURENT Aline, LE JEUNE Cédric, MASSON Gaëlle, LIOGIER Nelly, ROHNER Pauline, LANSOU Cédric

**Rapporteur :** Philippe DELAPLACETTE

---

**Ordre du jour :**

**1 – Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 27 novembre 2018
- Approbation de l'ordre du jour

**2 - Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants**

**3 - Election de 3 nouveaux vice-présidents – Délibérations D-2019-01 à 03**

**4 – Débat d'Orientations Budgétaires 2019 – Délibération D-2019-04**

**5 – Bilan de la concertation et arrêt du projet de Scot – Délibération D-2019-05**

**6 – Questions diverses**

- Bilan des activités du bureau depuis le 26 juin 2018
-

**Ordre du jour :**

**1 – Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 27 novembre 2018  
→ Le compte-rendu est validé à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour  
→ L'ordre du jour est validé à l'unanimité

**2 - Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants**

Le Président procède à l'installation de plusieurs délégués titulaires et suppléants.

Pour la CA Annonay Rhône Agglo :

- Remplacement de Monsieur Anthony Laurent (délégué suppléant) par Madame Aline DECORME
- Mme Brigitte BOURRET (initialement déléguée titulaire) devient déléguée suppléante et M.Alain ZAHM jusqu'alors suppléant devient délégué titulaire

Pour la nouvelle CC Entre Bièvre et Rhône

- Suite à la fusion au 1er janvier 2019 des communautés de communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire, il convient d'installer les délégués de la nouvelle intercommunalité « Entre Bièvre et Rhône », désignés par délibération de l'EPCI en date du 24 janvier 2018. Les nouveaux représentants sont les suivants :

**Titulaires**

Angéline	APPRIEUX	PRIMARETTE
Christian	FANJAT	MOISSIEU SUR DOLON
Claude	NICAISE	PACT
Jean-Louis	DELAY	PRIMARETTE
Nicole	BERNARD	AUBERIVES-SUR-VAREZE
Gilles	BONNETON	CHEYSSIEU
Francis	CHARVET	ST MAURICE L'EXIL
Roberte	DI BIN	SABLONS
Philippe	GENTY	ST MAURICE L'EXIL
André	MONDANGE	LE PEAGE DE ROUSSILLON
Marie-Thérèse	LAMBERT	ROUSSILLON
Claude	LHERMET	SONNAY
Louis	MONNET	ASSIEU
Christian	MONTEYREMARD	AGNIN
Vincent	PONCIN	SAINT CLAIR DU RHONE
Daniel	ROBERT CHARRERAU	LE PEAGE DE ROUSSILLON
Gilles	VIAL	SALAISE SUR SANNE
Régis	VIALLATTE	CLONAS SUR VAREZE



## Suppléants

Sylvie	DEZARNAUD	REVEL TOURDAN
Philippe	MIGNOT	BEAUREPAIRE
Christian	NUCCI	BEAUREPAIRE
Elisabeth	TYRODE	CHALON
Daniel	CORTES	AUBERIVES-SUR-VAREZE
Denis	CHAMBON	SAINT ALBAN DU RHONE
Claudette	FAYOLLE	BOUGE CHAMBALUD
Patrick	BEDIAT	ROUSSILLON
Dominique	LHERMET	SONNAY
Béatrice	KREKDJIAN	ROUSSILLON
Roselyne	MEDINA	SALAISE SUR SANNE
Olivier	MERLIN	SAINT CLAIR DU RHONE
Judite	MONNIN	VERNIOZ
Denis	MERLIN	MONSTEROUX MILIEU
Denis	ROZIER	ANJOU
Luc	SATRE	VILLE SOUS ANJOU
Bernard	OGIER	PACT
Marie-Hélène	VINCENT	ROUSSILLON

A noter que ce sont les communes de résidence des élus qui sont indiquées et non les communes de mandat.

Pour Vienne Condrieu Agglomération

- Il convient d'actualiser la liste des représentants à la suite de la démission de Mme Gislaine VILLET qui était titulaire. Madame Villet est remplacée par Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER (initialement suppléante) qui est elle-même remplacée par Jean ANDRIEUX.

### 3 - Election de 3 nouveaux vice-présidents – Délibérations D-2019-01 à 03

Suite à la fusion de la CC du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire, il est proposé de procéder à l'élection des trois vice-présidents de la nouvelle CC Entre Bièvre et Rhône.

Pour la 3<sup>ème</sup> vice-présidence : candidature de M. Francis Charvet

→ Elu à l'unanimité

Pour la 8<sup>ème</sup> vice-présidence : candidature de M. Gilles Vial

→ Elu à l'unanimité

Pour la 11<sup>ème</sup> vice-présidence, candidature de M. Jean-Louis Delay

→ Elu à l'unanimité

### 4 – Débat d'Orientations Budgétaires 2019 – Délibération D-2019-04

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants doivent présenter chaque année, deux mois au plus avant le vote du budget primitif, un document synthétique sur les orientations budgétaires de l'année. Lequel doit donner lieu à débat.

Il est proposé au conseil syndical de débattre sur le budget 2018 avant le vote du budget prévu le 21 mars 2019.

La note de synthèse, transmise avec la convocation au conseil syndical, est présentée en séance.



M. Delaplacette précise que les élus du Bureau Syndical ont souhaité poursuivre les efforts des années précédentes (baisse de cotisation), afin de prendre en compte la conjoncture économique difficile pour les EPCI.

Cette dernière s'établira donc à 2,40 €/habitants (au lieu de 2.55€ en 2017), soit une baisse de 0.75€ en 4 ans. En cumulé depuis l'année 2014 et la cotisation de référence à 3.15€, cela représente une économie de près de 620 000 € pour les EPCI.

Pour autant, et malgré cette baisse de cotisation, M. Delaplacette précise que plusieurs études sont en projet sur les mobilités ou encore le modèle économique des Rives du Rhône.

Par ailleurs, il rappelle que la « cotisation d'équilibre » qui permet de couvrir les besoins courants du SMRR s'établit aux alentours de 2.70 €. Comme l'an passé, l'objectif pluriannuel est de consommer l'excédent, maîtriser les coûts et diminuer la cotisation des intercommunalités. Pour autant une nouvelle hausse sera probablement à envisager dans les prochaines années.

D. Sauze se dit favorable à cette nouvelle baisse de cotisation, tout en alertant sur le risque d'un « effet yoyo ».

La délibération relative au DOB est adoptée à l'unanimité.

## **5 – Bilan de la concertation et arrêt du projet de Scot – Délibération D-2019-05**

Après cinq années d'études et de concertation, le projet de schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône est finalisé.

### **Bilan de la concertation**

Le président propose au conseil syndical de tirer le bilan de la concertation avant d'arrêter le projet de Scot.

Le bilan de la concertation a été joint aux convocations pour le conseil syndical. M. Sauze présente en séance le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la révision du Scot.

### **Arrêt du projet de Scot**

Les différentes pièces du Scot : Rapport de présentation, PADD, DOO (dont un DAAC) ont été jointes aux convocations pour le conseil syndical.

Un rappel du déroulement, du contenu et des principales orientations du Scot soumis à l'arrêt est effectué en séance par le cabinet Urbicand.

Côté procédure, l'enquête publique est prévue avant l'été pour une approbation fin 2019.

Avant de passer au vote, M. Philippe Delaplacette rappelle que le projet est le fruit de plusieurs années de travail en étroite collaboration avec les EPCI et les partenaires du territoire comme cela a été rappelé. Il remercie pour leur investissement l'ensemble des élus des intercommunalités ainsi les techniciens qui se sont beaucoup investis. Un remerciement est également apporté aux services de l'Etat pour leur accompagnement régulier et constructif.

M. Philippe Delaplacette congratule les vice-présidents pour leur implication sans faille ainsi que les services du SMRR et les bureaux d'études pour le travail réalisé.

Le SMRR a bâti un projet partagé et respectueux de spécificités territoriales. Des moyens de concertation inédits ont été déployés : la prospective, la BD, le plateau de jeu...

Notre méthode de collaboration avec les EPCI, si elle a été exigeante et laborieuse, fut suffisamment méthodique pour être efficace et ne pas ralentir plus que de raison l'élaboration du Scot. Tous les documents produits ont été examinés par les élus communautaires et ont fait l'objet de retours nombreux et argumentés. Chaque proposition a été analysée une à une par le bureau et a fait l'objet d'une réponse argumentée. Dans la majeure partie des cas par ailleurs, les suites ont été favorables.



Le SMRR a qui plus est réussi, parallèlement à la révision, à porter ou participer à de multiples chantiers utiles pour le territoire et les collectivités membres : le schéma de secteur de la côtère, le SAARRA, les outils de sensibilisation, l'étude sur les marchés immobiliers et le travail d'analyse sur les OAP, les outils d'observation (orthophoto, occupation du sol, base de données sur le foncier économique) sans oublier le GPRA...

Tout cela a été produit dans un souci de rigueur budgétaire sans cesse renouvelé, pour preuve la diminution régulière du montant de la cotisation Scot.

En résumé, le SMRR s'est investi dans « une procédure de projet et non un projet de procédure ».

Tous les conseillers, titulaires comme suppléants, ont reçu le projet de Scot et le projet de délibération. Cette dernière rappelle les origines de la révision et les objectifs poursuivis, décrit la composition du dossier Scot et les orientations du projet, tire le bilan de la concertation, et au regard de tout un ensemble de « considérant » et de « vu » notamment réglementaires, propose d'arrêter le projet de Scot.

Pour rappel, comme cela a été rappelé par le bureau d'études, le Scot comprend également le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial). Si la délibération précise que le Scot se compose de 3 documents (Rapport de présentation, PADD et DOO), c'est que ce dernier est un élément constitutif du DOO. Il s'agit d'un document important pour les élus, qui a fait l'objet d'un travail étroit avec les EPCI et qui traduit des choix forts.

Avant de procéder au vote, M. Philippe Delaplacette invite les intercommunalités membres à s'exprimer et expliquer leurs intentions de vote. Dans les jours prochains le SMRR renverra aux EPCI membres ainsi qu'à toutes les personnes publiques associées le projet de Scot arrêté sur lequel il sera de nouveau possible de réagir pour qu'éventuellement d'ultimes modifications soient apportées avant l'approbation.

M. Max Kechichian (Maire de Serpaize) remercie les élus du Bureau d'avoir écouté les élus des petites communes.

M. Philippe Delaplacette souligne l'importance du travail réalisé sur les 5 dernières années. Il rappelle notamment que les élus du territoire ont souhaité doter le Scot d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), afin de prendre en compte les enjeux commerciaux sur le territoire.

La parole est ensuite laissée aux EPCI.

Pour M.Thierry Kovacs, le Scot est avant tout le fruit d'une co-construction. Il remercie les services des intercommunalités et l'ensemble des élus (communautaires, municipaux) qui ont été associés et ont participé à la construction du Scot à chaque étape. 95% des demandes ont été suivies d'avis favorables du Bureau Syndical. Vienne Condrieu Agglomération donne un avis très favorable sur les éléments présentés.

M. Charles Zilliox : la CC du Pilat Rhodanien partage et approuve les éléments qui ont été présentés. Il remercie le SMRR d'avoir été entendu et écouté les retours de l'intercommunalité. La Communauté de Communes votera également favorablement l'arrêt du Scot.

M. Simon Pleyne : Annonay Rhône Agglo votera favorablement au projet. L'intercommunalité a également rédigé une contribution issue d'un travail collectif. Il est demandé que cette contribution, lue en séance, soit annexée au présent compte-rendu (voir pj). Les élus d'Annonay Rhône Agglo insistent sur l'importance de développer une véritable coopération économique à l'échelle des Rives du Rhône.

Suite à la lecture de la contribution d'Annonay Rhône Agglo, P. Delaplacette précise que certaines attentes ne relèvent pas directement de la compétence du Scot, mais que les élus du Bureau sont également très favorables à la mise en place d'une démarche de coopération économique.

M. Simon Pleyne : les territoires ont déjà travaillé sur cette question dans le cadre de l'entente Tridan. Les élus n'avaient pas donné suite (peut-être que cette démarche avait été engagée trop tôt ?), pour autant les propositions allaient dans le bon sens.

Pour M. Francis Charvet la révision du Scot a donné lieu à des débats animés, notamment sur la question du développement économique. Concernant les craintes des élus du bassin d'Annonay vis-à-vis d'Inspira, il rappelle que les élus moteurs sur le développement de cette zone ne souhaitent pas qu'elle devienne un aspirateur à entreprises. Certaines demandes d'implantation ont déjà fait l'objet de discussions entre EPCI avec la CCPDA. M. Francis Charvet croit à la concertation sur le développement économique et ne souhaite pas que certaines entreprises partent encore plus au Sud. Il met en avant un besoin de communication accru.



M. Thibault Lamotte remercie pour Porte de DromArdèche les élus qui ont travaillé sur ce nouveau Scot ainsi que les services. La Communauté de Communes donne également un avis pleinement favorable sur ce projet de Scot.

M. Dominique Chambon rappelle le caractère prescriptif du DOO du Scot. A titre personnel il est particulièrement attentif au volet habitat de ce document et se dit inquiet concernant les capacités de construction, telles qu'elles sont prises en compte dans les PLU(i). Il considère le DOO trop précis sur la question des « coups partis ».

M. Philippe Delaplacette rappelle que les EPCI auront encore la possibilité de faire remonter au SMRR leurs observations dans le cadre de la consultation des PPA qui suivra l'arrêt du Scot. Sur ce point précis des « coups partis », il rappelle qu'il était indispensable de trouver une règle qui évite « la fuite en avant » des constructions (dépôts de permis en nombre et de façon anarchique) dès le lancement des procédures de révision de PLU(i).

M. André Ferrand indique que les élus du Val d'Ay donneront également un avis favorable au moment du vote.

Le Président propose ensuite de passer au vote.

Les élus votent favorablement, à l'unanimité, le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de Scot.

## 6 – Questions diverses

- Bilan des activités du bureau depuis le 26 juin 2018

Le bilan des activités du Bureau est à la disposition des élus du conseil syndical.

M. Philippe Delaplacette remercie les participants pour leur présence en nombre et le vote de confiance réalisé ce soir, puis lève la séance à 19h30.

## ANNEXE : CONTRIBUTION D'ANNONAY RHONE AGGLO

**Objet : conseil syndical Scot des Rives du Rhône jeudi 14 février 2019**

### Position d'Annonay Rhône Agglo sur l'arrêt du SCOT

Depuis 2013, Annonay Rhône Agglo, Annonay Agglo et Vivarhône avant la création du nouveau périmètre, et avec Ardoix et Quintenas depuis 2017, ont contribué de manière importante à inscrire le Nord du Département de l'Ardèche dans le projet de révision du SCOT. Nos vices-présidents, Denis Sauze et Thomas Toularastel, ont suivi les évolutions du document pas à pas. Ils ont relayé dans nos instances le travail qui était fait à l'échelle du SCOT et ont permis à ce qu'en interne nous ayons des débats riches et souvent animés ! Qu'ils en soient remerciés.

Ce futur Schéma de cohérence territoriale, nous devons bien en mesurer la portée. Il sera le cadre général de toutes les politiques d'aménagement locales dont les PLU, auxquels les maires des 153 communes membres feront référence. Il va influencer concrètement sur la mise en œuvre des politiques décidées à l'échelle locale : urbanisme, transport, habitat, etc. Demain, notre PLUIH, nos implantations de commerces, le développement de nos réseaux de transport ... devront être compatibles avec le Scot des Rives du Rhône.

Les enjeux programmatiques sont connus : meilleure mobilité, préservation du cadre de vie, lutte contre l'étalement urbain... Nous les partageons quasiment tous.

**La majorité des représentants d'Annonay Rhône Agglo a accepté de voter pour ce projet de révision. Ce vote n'était pas acquis. La position a cheminé et aujourd'hui encore, des divergences s'expriment au sein de nos représentants.**

Déjà car globalement, nous sommes allés beaucoup trop vite depuis le débat du PADD en juin dernier ce qui n'a pas permis de lever les craintes des élus de notre territoire

Les divergences trouvent aussi et surtout leur origine dans le volet économique du SCOT. Et en particulier dans deux aspects :



→ le premier concerne Axe 7 et la ZIP Inspira. Ces zones, parce qu'elles allient l'accès à l'autoroute, au fleuve, et au rail, ont un intérêt stratégique pour le grand territoire. Il est d'ailleurs projeté sur ces 2 sites, dans le cadre du GPRA, un traitement particulier avec l'aménagement de très grands tènements, auquel l'Agglo a adhéré, pour que le territoire du SCOT soit compétitif à l'échelle régionale et nationale et puisse accueillir un développement économique exogène. Annonay Rhône Agglo n'est pas en opposition sur l'existence de ces zones mais sur la stratégie de leur utilisation. Le SCOT ne prévoit pas suffisamment de spécialisation pour ces zones qui pourront être ouvertes à des activités autres que celles prévues dans le PADD (logistique, grandes industries, écologie industrielle, multimodalité...) – ces zones sont une chance pour le territoire si elles sont bien utilisées – la rédaction actuelle du projet de DOO ne le garantit pas suffisamment.

Ceci représente également un risque pour notre territoire – un risque de voir des industries historiquement implantées quitter nos zones d'activités.

→ Le deuxième aspect qui a soulevé des interrogations sur le volet économique est celui du manque de cohérence dans certains points du projet. Ainsi :

- il y a une différence de traitement entre la ZIP et Axe 7. En effet, alors que les implantations sur la ZIP semblent partiellement contraintes (via des prescriptions), celles sur Axe 7 ne sont encadrées que par des recommandations.
- des contradictions existent entre le DOO et le PADD. Le DOO n'est pas réellement dans la lignée des orientations du PADD.

Vous nous avez dit, lors de récents échanges, et à travers une note juridique transmise cette semaine par vos services, que nos inquiétudes ne pouvaient être prises en compte par un document de planification. Que le Scot ne pouvait ni déterminer quelles entreprises peuvent être accueillies sur une zone d'activité ni faire de préconisations trop détaillées même si, dans d'autres volets du Scot, en matière d'habitat ou d'agriculture notamment, celles-ci sont particulièrement détaillées...

Ce volet économique est celui qui a cristallisé la majeure partie des débats mais il y en a d'autres comme les coups partis qui posent de vraies questions sur leur mise en œuvre au regard de la procédure de PLUIH toujours en cours.

Ces inquiétudes sont celles de beaucoup de maires de notre territoire.

**Pour autant, nous n'avons pas souhaité nous inscrire dans une opposition au SCOT.**

Nous croyons dans la coopération économique. Nous voulons qu'elle puisse se développer à l'échelle du SCOT.

Nous souhaitons nous inscrire dans la continuité des échanges déjà engagés. En effet, il nous semble primordial :

- d'organiser ensemble le développement économique de demain,
- de travailler pour une montée en gamme de nos zones et une promotion de notre territoire afin de lui donner plus de visibilité (marketing économique et territorial),
- de tendre vers un réel partage d'informations sur les dossiers/projets de développement des entreprises (transparence),
- de réfléchir à une offre globale d'implantations à l'échelle du grand territoire pour apporter la meilleure réponse possible aux entreprises dans une logique de primauté locale,
- de créer une instance de partage et de prises de décisions politiques qui pourrait s'organiser à l'échelle du territoire du SCoT et être une véritable structure de référence et d'engagements.

Lorsque nous présenterons le projet en conseil communautaire, au mois d'avril, nous appellerons donc les élus communautaires à se positionner favorablement. Vous pouvez aussi compter sur nous pour enrichir de façon positive notre avis de contributions sur l'ensemble de ces sujets.

